

ASSEMBLÉE NATIONALE

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 24209

présenté par

M. Le Fur, M. Aubert, Mme Bonnivard, M. Jean-Claude Bouchet, M. Brun, M. Cornut-Gentile,
Mme Levy, M. Minot, M. Quentin, M. Ramadier, M. Straumann et Mme Valentin

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.